



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Préfecture
Cabinet du Préfet
Communication interministérielle
communication@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
Tel : 05 59 98 24 50

Pau, le 22 février 2011, 11h30

Communiqué de presse

ALERTE METEO – PLUIE INONDATION

Soyez vigilants

Le département des Pyrénées-Atlantiques est en vigilance météo orange.

Description de l'événement : FORTES PRECIPITATIONS

Début événement : en cours
Fin événement : 23 février à 11 h 00

Qualification de l'événement : Episode pluvieux qui se produit 2 à 3 fois par an entre novembre et mai.

Situation actuelle et données observées : Une perturbation active vient se bloquer sur les Pyrénées dans un flux de nord-ouest fort en altitude.

Evolution prévue :

Après l'épisode soutenu de la nuit dernière ayant donné 25 à 50mm sur le relief (neige au dessus de 2000m) une nouvelle onde pluvieuse vient se bloquer dès maintenant sur les Pyrénées. Pour les 24h à venir, on attend 50 à 80mm de pluie sur le relief du piémont avec des maxima à 100mm. La limite pluie neige se situe vers 1500/1600m cet après-midi et remonte vers 1800m en deuxième partie de nuit prochaine. En plaine, il devrait tomber 30 à 50mm. L'amélioration sera nette demain mercredi en cours de matinée.

Phénomène aggravant près des côtes pour les rivières à marée haute : coefficient de marée 97 ce soir et 89 demain matin.

Conséquences possibles :

De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.

- * Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- * Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- * Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- * Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- * Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de comportement :

Renseignez vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.

Respectez en particulier les déviations mises en place.

Ne vous engagez en aucun cas à pied ou en voiture sur une voie immergée.

Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.